



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## monuments historiques

Question écrite n° 44574

### Texte de la question

M. Alain Marty souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'évolution des crédits inscrits dans la loi de finances pour 2004 au titre de la restauration des monuments historiques. Alors que son prédécesseur avait annoncé une augmentation des crédits pour la restauration du patrimoine lors du budget de la culture 2004, il apparaît aujourd'hui que son ministère annonce désormais, par le biais des DRAC, une diminution des crédits de paiements pour 2004. Une telle diminution de crédits risque de déstabiliser un certain nombre d'entreprise spécialisée dans ce secteur, et la restauration du patrimoine architectural est nécessaire au maintien du tissu économique et touristique local. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a déjà été saisi et a répondu à la situation de tension apparue, en 2004, sur le montant des crédits affectés à la restauration des monuments historiques et aux difficultés rencontrées par les entreprises de ce secteur qui pourraient être fragilisées par un retard de l'administration à honorer des engagements. La préoccupation de voir, plus globalement, maintenue la dynamique d'entretien et de restauration de notre patrimoine, qui a fait l'objet d'annonces fortes, en septembre 2003, lors du lancement du plan national pour le patrimoine, revêt pour le ministre de la culture et de la communication une dimension tout à fait prioritaire. Le niveau des crédits de paiement notifiés aux directions régionales des affaires culturelles (177 M EUR sur le chapitre 5620) s'est révélé insuffisant pour répondre aux besoins exprimés, et dont certains, de toute première urgence, concernent des opérations engagées, ou rendues indispensables, pour assurer la sécurité du public. C'est la raison pour laquelle le ministre a décidé de redéployer 20 M EUR supplémentaires, en 2004, pour abonder en conséquence les dotations des directions régionales des affaires culturelles et répondre à la situation de tension évoquée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marty](#)

**Circonscription :** Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44574

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juillet 2004, page 5625

**Réponse publiée le :** 24 août 2004, page 6634